



cdiscout sav renseignement litige

Par **fredodo**, le **23/09/2009** à **09:26**

Bonjour,

Je viens de renvoyer mon pc portable suite à un probleme technique.

Le SAV m'aconfirmé le souci.

Par contre ne pouvant le réparer, n'en ayant plus en stock ils ont fait un avoir avec décote.

J'ai acheté le produit en fevrier 2009 avec la garantie serenité.

Ce qui veut dire que le produit et encore garanite constructeur.

Je voudrai savoir s'ils sont dans leur droit du fait qu'ils ne puissent pas le réparer sans le remplacer où le retourner au constructeur.

Peuvent-il me garder mon PC sans mon avis? et doivent-ils me remboursser ou faire un avoir?

Je tiens à préciser que dans leur courrier ils indiquent qu'avec la garantie sérénité soit ils font un avoir avec decote sois il remplace le produit identique ou de qualité supérieur.

Merci de vos renseignement.